



Document à communiquer au plus tard 15 jours avant la restitution des RECC **qui doit se dérouler les 23 et 24 mai 2023**

Réalisation Collective, accompagnée par un(e) référent(e) de la direction « métiers » concernée	Objectif Guide sur le rapport d'étude collective de cas à destination des Conseillers Techniques et Pédagogiques Supérieurs	Format RECC = entre 20 et 25 pages maximum. hors annexes
--	--	--

Extrait de la Note de service – Cadre général (chapitre IV-B)

« Le rapport d'étude collective de cas (RECC) concerne les CTPS. Il s'agit d'un travail collectif portant sur des thématiques proposées par les CTPS et validées par les directions « métiers » concernées (DJEPVA et DS), l'IGESR chargé du FPS et l'opérateur national de formation. Les groupes constitués à cet effet bénéficient de la marge d'autonomie nécessaire à l'avancée de leurs travaux. Un référent peut être désigné par les directions d'administration centrale pour chacun des groupes.

Les travaux des différents groupes sont présentés au cours d'un temps de restitution, présidé par un IGESR chargé du suivi de la FPS, auquel participent les représentants des directions de l'administration centrale, l'opérateur national de formation et toute personne jugée utile par le président du jury. Un support est adressé par l'agent en formation aux différents responsables (directeur de stage, IGESR chargé du suivi de la FPS, directions métiers) au moins quinze jours avant la date de la restitution planifiée en fin d'année de formation. »

Organisation générale

Les sujets des RECC doivent être en lien avec les thématiques, politiques publiques, dispositifs figurant dans la Directive Nationale d'Orientation (DNO).

Les groupes constitués doivent s'organiser pour prendre les dispositions nécessaires au recueil des données qui permettront l'élaboration du document final. Ils bénéficient de la marge d'autonomie nécessaire à l'avancée de leurs travaux.

Objectif

Au regard de l'expertise des cadres CTPS en formation, ces productions sont susceptibles d'alimenter par la suite les processus de mise en œuvre des orientations politiques des ministères.

L'intérêt de ce travail réside en un partage de l'expertise et de l'expérience des membres du collectif au service des politiques publiques dans le champ des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DU RECC

Étapes	Dates indicatives
Présentation des attendus du RECC et des travaux réalisés les années précédentes dans le cadre du RECC Premier temps de travail sur le choix des sujets	Séminaire d'accueil au CREPS de Poitiers – 19 au 23/09/2022
Second temps de travail des CTPS : élaboration des sujets et de leur problématique	Séminaire 2 au CREPS de Poitiers – 26 au 30/09/2022
Transmission des sujets problématisés aux directions métiers et à l'IGESR pour validation	Le 01/10/2022
Validation par les directions métiers et l'Igésr des sujets dans leurs intitulés définitifs respectifs Désignation, pour chaque sujet, d'un membre de l'IGESR et d'un référent thématique d'une des directions métiers Transmission de ces données à l'opérateur de formation	Le 15/10/2022
Constitution des groupes de travail	Lors d'une réunion en visio organisée par l'opérateur de formation, au plus tard le 21/10/2022
Regroupement spécifique 1 organisé par l'opérateur de formation	Du 13 au 16/03/2023 au CREPS de Poitiers
Etablissement des convocations pour les restitutions par l'opérateur de formation	Le 18/04/2022 au plus tard
Regroupement spécifique 2 organisé par l'opérateur de formation	Du 24 au 27/04/2023 au CREPS de Poitiers
Transmission, par chaque groupe, du support écrit, au directeur de stage, à l'IGESR-RT, aux directions métiers et à l'opérateur de formation	Au plus tard le 09/05/2023
Présentation du dispositif RECC et de la méthodologie de travail de chaque groupe à l'ensemble des corps en formation.	Séminaire final / Bilan – 15 au 17/05 au CREPS de Poitiers
Restitutions des travaux menés par les différents groupes (2)	Les 23 et 24/05/2023 au MSJOP
Tenue des commissions d'évaluation de la formation (CEF) – le support écrit du RECC est intégré aux documents produits dans ce cadre	Du 2 au 14/06/2023

(1) Il préside la commission de restitution.

(2) Après les restitutions, la DS et la DJEPVA font part de leurs décisions respectives en matière de publication éventuelle des travaux présentés par les CTPS.

EVALUATION

Le RECC fait l'objet de deux évaluations portant respectivement sur le rapport écrit et sur la présentation orale.

1. GRILLE DE LECTURE DU RAPPORT ÉCRIT

Les CTPS en formation rendent un support écrit de 20 à 25 pages, hors annexes, 15 jours avant la date de restitution des RECC. Cette restitution se déroule les 23 et 24/05/2023 au MSJOP.

Une évaluation sur la forme

- Communication du rapport dans les délais impartis (Si oui, forme du document)
- Présentation et composition du rapport
 - Fiches de synthèse
 - Fiches de préconisations
 - Liste des auditions
 - Description de la démarche adoptée et de la méthodologie utilisée
 - Sources/références, annexes

Une évaluation sur le fond

- Appropriation de la thématique
 - Traitement du sujet approprié
 - Problématique correctement posée
 - Enjeux bien identifiés
 - Contextualisation satisfaisante
 - Présentation adaptée des responsables et acteurs concernés
 - Caractère pertinent des préconisations formulées
- Approche collective
 - Organisation du travail et répartition des rôles
 - Ingénierie/méthodologie de projet mise en place

2. GRILLE DE LECTURE DE LA PRÉSENTATION ORALE

Les groupes présentent leurs travaux au cours d'un temps de restitution auquel participent obligatoirement les représentants des directions de l'administration centrale, l'Igésr, et l'opérateur de formation.

Le temps de restitution est d'une durée de 1h30 et il est organisé de la manière suivante :

- 30 minutes de présentation par les CTPS ;
- 30 minutes de questions/réponses avec les participants ;
- 15 minutes de temps d'évaluation (hors la présence des CTPS) ;
- 15 minutes de retour sur les prestations à destination des CTPS.

Une évaluation sur la forme

- Qualité de la restitution
 - Pertinence des supports de présentation
 - Adaptation de la répartition des interventions
 - Respect du délai imparti
 - Qualité de l'expression orale
 - Capacité d'adaptation à l'auditoire

Une évaluation sur le fond

- Appropriation de la thématique
 - Pertinence de la présentation
 - Capacité à synthétiser le travail
 - Capacité à resituer le sujet dans son contexte
 - Capacité à présenter des préconisations
 - Capacité de restitution des principaux enjeux et des conclusions du travail réalisé
- Approche collective
 - Valorisation/explicitation de la méthode de travail utilisée.